

PARTIE I LE DROIT COMMERCIALE

THEME I INTRODUCTION AU DROIT COMMERCIALE

Le droit commerciale s'applique à certaines opérations appelées actes de commerce qui sont des actes d'entremises dans la circulation de biens et services entre producteurs et consommateurs

Il ressort donc de cette définition que le droit commercial est l'ensemble de règles qui régissent l'activité commerciale

B- L'UTILITE DU DROIT COMMERCIALE

Le droit commercial a plusieurs raisons d'être à savoir

- Elle permet la réalisation rapide des opérations commerciales
- En cas de litige, une procédure rapide et peu coûteuse est prévue
- Les créanciers commerçants doivent être protégés leur insolvabilité de leurs débiteurs par l'instauration d'une présomption de solidarité entre commerçants
- Entre commerçants les obligations des prescrites au bout de 05 ans

C- LES SOURCES DU DROIT COMMERCIAL

1- Les sources nationales

Il s'agit de :

La constitution

La loi

Les décrets

- Les ordonnances

2- Les sources internationales

Il s'agit de

- a- Le traité OHADA

C'est l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires signée le 17 octobre 1993 à Port-Louis (Île Maurice). Elle regroupe 16 États dont 14 de la zone franc. Ses objectifs sont les suivants

l'unification du droit des affaires en Afrique, afin d'assurer la sécurité juridique et judiciaire des activités économiques

- De restaurer la confiance des investisseurs
- Faciliter les échanges entre les États membres

Sa mission principale est de garantir la sécurité juridique pour les investisseurs et les entreprises dans les États membres.

LES INSTITUTIONS DE L'OHADA

Elles sont au nombre de quatre à savoir:

Preview from Notesale.co.uk
Page 1 of 2